



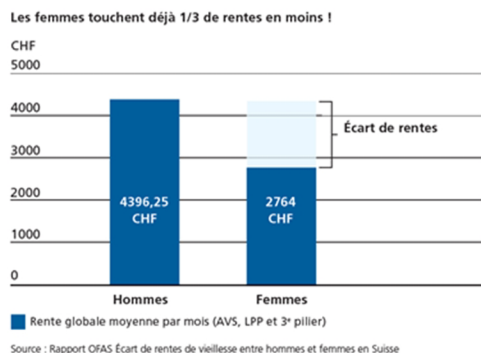
Payer plus pour recevoir moins?

Quatre bonnes raisons de dire NON à AVS 21

AVS 21 prévoit des coupes dans les prestations de retraite uniquement sur le dos des femmes. Et pourtant, aujourd'hui déjà, leurs rentes sont d'un tiers plus basses que celles des hommes. Rien qu'au cours des dix prochaines années, avec la réforme, ce ne sont pas moins de 7 milliards de francs d'économies qui sont programmées sur leur dos. Les femmes perdront ainsi environ 26 000 francs de rentes pendant leur retraite. Cette perte touchera aussi les couples mariés, qui sont pourtant déjà concernés par le plafonnement de leur rente. Et ce n'est que la première étape : la retraite à 67 ans pour tout le monde est déjà au programme. Pour protéger notre principale assurance sociale, nous devons dire NON à AVS 21. L'AVS est un projet d'avenir que nous pouvons financer de manière juste et simple.

Baisse unilatérale des rentes des femmes

Aujourd'hui, les femmes touchent des rentes inférieures d'un tiers à celles des hommes. Souvent, elles ne peuvent compter que sur l'AVS. Pour beaucoup – et tout particulièrement la gé-



nération de femmes qui prendra sa retraite ces prochaines années – le 2^e pilier ne sert que de maigre complément. Presque un tiers des femmes ne touchent toujours aucune rente du 2^e pilier. Et lorsqu'elles en ont une, elle n'est que d'environ la moitié de la rente du 2^e pilier versée aux hommes. Dans les branches « typiquement féminines », des rentes mensuelles du 2^e pilier de 500 et 800 francs ne sont pas rares. C'est impossible d'en vivre !

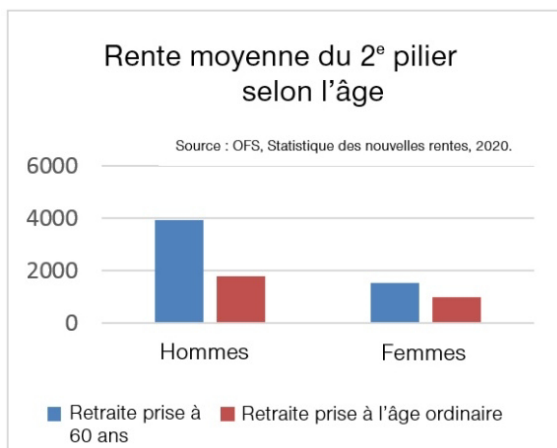
Le déficit de rente des femmes est une triste réalité. Il illustre à quel point les possibilités de revenu se répartissent de façon inégale entre hommes et femmes. En effet, les femmes exercent souvent des activités dans des métiers pénibles – mais mal rémunérés – comme le nettoyage et la vente, l'assistance et la prise en charge, la santé et les soins. Et ce sont elles qui s'occupent majoritairement des enfants et des petits-enfants, des (beaux-)parents vieillissants et des proches malades. Résultat : des taux d'activité moins importants – quatre femmes avec enfants sur cinq travaillent à temps partiel – et des revenus inférieurs. Globalement, leur revenu est 33 % plus bas que celui des hommes, alors que, travail rémunéré et travail non rémunéré confondus, elles travaillent autant d'heures qu'eux.

Et ce n'est pas tout : pour de nombreuses femmes, le travail se traduit par la suite en rentes indignes. Or ce sont précisément elles qui devront payer pour AVS 21. Avec cette réforme, les femmes perdront une année de rentes, c'est-à-dire 26 000 francs (calcul sur la base du salaire médian). Les couples aussi seront touchés. Les couples mariés dont les rentes sont plafonnées de manière injuste subiront ainsi une dégradation supplémentaire de leur situation.

NON à la retraite à 67 ans pour tout le monde

En cas de OUI à AVS 21, la prochaine étape du démantèlement aura lieu au plus tard en 2026. Le Parlement a en effet décidé que le Conseil fédéral doit présenter d'ici là une nouvelle réforme qui s'attaque à des « questions structurelles ». Cela ne veut rien dire d'autre qu'une hausse de l'âge de la retraite, et pour tout le monde cette fois. Cet automne déjà, l'« initiative sur les rentes » passera au Parlement. Elle demande non seulement un relèvement général de l'âge de la retraite, mais aussi de lier ce dernier à l'espérance de vie, ce qui nous amènerait à 66, puis à 67 ans, et même au-delà. La réforme de la LPP aussi risque de se transformer en saccage : elle nous fera payer plus pour des rentes moindres. Il est donc clair qu'AVS 21 joue les premiers violons dans ce concert des baisses de rentes. Seul un signal clair contre ce démantèlement y mettra le holà.

Déjà avec AVS 21, il deviendra en outre plus cher et plus compliqué de prendre une retraite anticipée. Le Parlement veut que l'on ne puisse toucher sa rente AVS qu'à partir de 63 ans, au



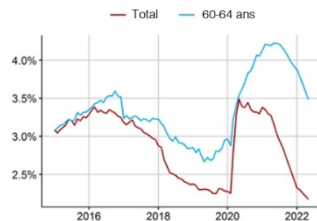
lieu de 62 comme cela a été promis depuis plus de 20 ans. Ainsi, la retraite anticipée restera un privilège de riches. Car même si les personnes qui prennent une retraite anticipée reçoivent une rente AVS réduite, les chiffres montrent clairement : leur rente est bien plus élevée que celle de ceux qui doivent travailler jusqu'à l'âge de la retraite ordinaire. Aujourd'hui c'est clair : seuls les gros salaires n'ont pas besoin de l'AVS pour prendre une retraite anticipée.

Source : OFS, Statistique des nouvelles rentes, 2020.

La réalité du marché du travail

Aujourd'hui, on trouve beaucoup plus de personnes de 55 à 64 ans actives qu'autrefois. Le nombre des personnes ayant pris une retraite anticipée a sensiblement reculé ces dernières années, notamment parce que les caisses de pensions proposent toujours moins de possibilités pour le faire. Pourtant, une année avant l'âge de la retraite en vigueur, seule une petite moitié des hommes et des femmes ont encore un emploi. Et le chômage des travailleuses et travailleurs en fin de carrière a fortement augmenté. C'est surtout la situation des personnes entre 60 et 64 ans qui s'est dégradée : aujourd'hui, elles représentent le groupe d'âge avec le taux de chômage le plus élevé ! Ce phénomène est totalement nouveau.

Taux de chômage : total et chez les 60-64 ans
(en %, désaisonnalisé, jusqu'en mai 2022)



Source : SECO, Amstat

Il est frappant aussi de voir que le chômage des travailleuses et travailleurs en fin de carrière baisse plus lentement que dans les autres groupes d'âge. Leurs perspectives sur le marché du travail sont mauvaises, car peu d'employeurs sont prêts à leur donner une chance passé un certain âge. Ces personnes ont donc plus de difficultés à retrouver un emploi une fois qu'elles se retrouvent au chômage, indépendamment de leurs qualifications ou de leurs prétentions salariales.

Dans la restauration, la santé et le social ainsi que le commerce détail, le nombre de femmes d'un certain âge et au chômage a fortement augmenté, alors même que les employeurs se plaignent de pénuries de main-d'œuvre. On risque ainsi d'en arriver à ce qui a déjà été observé dans d'autres pays : le relèvement de l'âge de la retraite fera basculer plus de personnes dans le chômage de longue durée ou l'aide sociale.

Payer plus pour recevoir moins ?

En Suisse, le revenu réel et le pouvoir d'achat sont menacés de baisses. En effet, pour la première fois depuis 2008, les prix à la consommation se remettent à augmenter. Actuellement, le renchérissement annuel prévu pour 2022 est de 2,7 %. On risque en plus un choc des primes-maladie avec une hausse pouvant aller jusqu'à 10 %. Dans ces conditions, une personne touchant un salaire moyen perdra 1600 francs de revenu réel par année s'il n'y a pas de compensation du renchérissement. Pour un couple avec deux emplois et des enfants, la perte réelle de revenu serait de 2200 francs.

Dans ce contexte déjà tendu, le Parlement veut, avec AVS 21, augmenter la TVA. Et ce financement supplémentaire n'entrera en vigueur que si l'âge de la retraite des femmes est relevé. En d'autres mots : nous devrions payer plus, alors que l'inflation fait déjà monter les prix, et pour des prestations AVS réduites ! Dans un pays où les entreprises font des profits records, il existe des moyens bien plus judicieux pour financer de bonnes rentes AVS pour tout le monde.

L'initiative sur la BNS, lancée récemment, ouvre la discussion sur une autre source de financement pour l'AVS. Rien que les bénéfices des taux d'intérêt négatifs réalisés par la Banque nationale au cours des sept dernières années suffiraient à financer l'AVS pour la décennie à venir. Dans ce cas, en 2032, la fortune de l'AVS serait aussi élevée qu'aujourd'hui, en dépit du vieillissement démographique. Et sans pour autant aller puiser dans le porte-monnaie de la population.

« Les finances de l'AVS vont mal à cause de l'évolution démographique »

Faux : L'AVS est solide et fiable

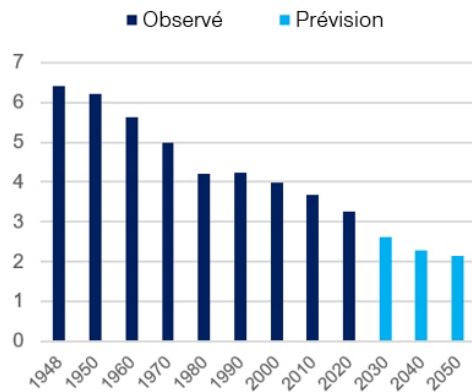
Dans les années 2000, la Confédération pronostiquait des déficits de plusieurs milliards de francs dans l'AVS. Ces scénarios effrayants ne se sont jamais vérifiés jusqu'ici. L'AVS a même bouclé l'année 2021 avec un surplus d'environ deux milliards de francs, malgré deux années de pandémie. Elle dispose aujourd'hui d'une fortune de près de 50 milliards de francs, et celle-ci va même encore augmenter au cours des cinq prochaines années.

Pourquoi l'AVS se porte-t-elle mieux qu'on ne le dit toujours ? Il y a trois explications à cela : des erreurs dans les prévisions, les intérêts économiques personnels des prévisionnistes et la volonté – ou non – du Parlement de résoudre les problèmes de l'AVS lorsque cela est nécessaire.

Entre 1975 et 2020, l'AVS a pu s'en sortir sans hausse des cotisations salariales. Pourtant le nombre de retraité-e-s a plus que doublé pendant la même période, passant de 1 millions de rentières et rentiers à 2,5 millions. Comment est-ce possible ? C'est que nous devenons toujours plus vieux, mais aussi plus productifs. Aujourd'hui, une personne active produit en moyenne trois fois plus par heure de travail qu'en 1948.

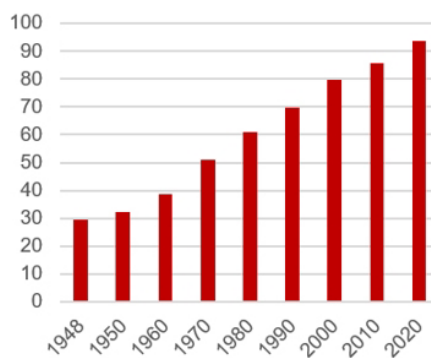
Personne active par retraité-e

Nombre de personnes entre 20 et 64 ans par personne de 65 ans et plus



Productivité du travail

Produit intérieur brut par heure de travail en francs, aux prix de 2015



Source : Rapport de dépendance des personnes âgées : OFS ; productivité : calculs USS, données du SECO, HSSO, OFS, Siegenthaler (2013)

Qui profite des scénarios catastrophe ?

Sur le plan strictement commercial, les grandes banques ou les assurances ont tout intérêt à ce que les prévisions pour l'AVS soient aussi sombres que possible. Les gens sont alors plus enclins à réfléchir comment épargner davantage eux-mêmes pour leur retraite et à placer leurs économies auprès d'elles, notamment dans des 3^e piliers. Elles peuvent donc faire plus d'affaires. Avec l'AVS, elles ne gagnent rien. Dans les prospectus à l'attention des clients, cela donne à peu près ceci : « La prévoyance vieillesse en Suisse est dans une mauvaise passe. ... L'initiative personnelle [est] actuellement la seule voie possible » (site de Credit Suisse en mai

2019). Pour encourager cela, les partis bourgeois proposent au moyen d'une motion adoptée au Conseil national de doubler les déductions fiscales pour les cotisations au 3^e pilier. Cela coûtera aux collectivités publiques à peu près autant que l'économie prévue par le projet AVS 21. Or, seuls 13 % de la population peuvent se permettre d'effectuer le versement maximal actuel dans le 3^e pilier. Tout cela montre que l'attaque contre l'AVS n'est pas une question d'assainissement financier, mais de lutte pour les parts de marché.

L'AVS fonctionne aussi pour les jeunes :

S'il n'y avait pas l'AVS, les familles devraient déboursier 400 000 francs de plus pour arriver à une rente équivalente par l'épargne privée. Le calcul est tout simple : une AVS forte profite à 92 % des salarié-e-s. Seuls les 8 % ayant des très hauts salaires paieront plus qu'ils ne toucheront à la retraite.

« L'égalité, c'est aussi le même âge de la retraite »

Faux : L'égalité n'est pas la motivation de la réforme, et la réforme n'apportera pas plus d'égalité.

La véritable égalité passe par l'égalité des salaires et des rentes. Or, avec des salaires plus bas, le travail à temps partiel et le travail non rémunéré, la situation des femmes en matière de retraite est actuellement scandaleuse. Dans les faits, les femmes dépendent encore des hommes, car autrement, leurs rentes ne suffisent pas pour vivre. AVS 21 ne résout aucune inégalité. Au contraire : relever l'âge de la retraite des femmes entraînera une baisse de leurs rentes.

« La réforme de la LPP comblera l'écart de rente »

Faux : L'AVS est la seule retraite pour de nombreuses femmes, et c'est par l'AVS qu'on peut le plus efficacement augmenter leurs rentes.

C'est dans le 2^e pilier que l'écart de rente entre les hommes et les femmes est le plus criant. Alors que dans l'AVS, il s'élève à 3 %, la différence atteint 63 % (!) dans le 2^e pilier. Après la première Grève des femmes en 1991, des mesures d'égalité importantes ont été introduites dans l'AVS. Elles ont réduit l'écart entre les salaires et les rentes et font qu'aujourd'hui, les rentes AVS des femmes et des hommes sont à peu près égales. C'est pourtant quand même à travers l'AVS qu'il faut résoudre le grave problème du déficit de rentes des femmes. Miser sur le 2^e pilier ne suffira pas, car près d'un tiers des femmes exerçant un emploi n'ont pas de caisse de pensions. De plus, il faut beaucoup de temps dans le 2^e pilier avant qu'une mesure n'entraîne une amélioration sensible de la rente. Sans l'introduction d'un mécanisme de solidarité, même les femmes qui ont une caisse de pensions devront cotiser plus, réduisant leur salaire net pendant de longues années, avant d'atteindre un capital vieillesse plus élevé, et donc une meilleure rente. On parle là de 15 à 20 ans. Et pour les femmes avec des bas salaires, ce n'est simplement même pas abordable !

« Avec des mesures de transition sur environ 10 ans, c'est supportable »

Faux : Jamais d'aussi faibles compensations n'avaient été proposées. Presque une femme sur deux verra ses prestations de l'AVS diminuées.

Les mesures de compensation prévues dans AVS 21 sont tellement dérisoires que la moitié des femmes qui sont proches de l'âge de la retraite risquent de voir leur perspective de rente baisser tout de suite. Les femmes exerçant une activité lucrative seront particulièrement touchées. De plus, cette augmentation de leur âge de la retraite n'aura au final que peu d'influence sur la situation financière de l'AVS. Ce sont pourtant les femmes qui devraient contribuer à hauteur de près de 70 % au financement prévu par AVS 21 au cours des dix prochaines années – alors même qu'elles touchent déjà si peu ! Un coup d'œil sur le passé montre également à quel point les compensations proposées sont faibles. Seule la 11^e révision de l'AVS, rejetée par 67,9 % des votant-e-s, prévoyait des compensations encore plus basses que la proposition actuelle du Conseil fédéral. Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes n'a obtenu qu'une seule fois une majorité dans les urnes : à l'époque, des mesures d'égalité durables avaient été introduites pour les femmes, et les compensations s'élevaient au total à plus de 80 %. AVS 21 n'apporte que des détériorations durables – et seulement environ 32 % de compensations pour quelques rares femmes.

« Augmenter l'âge de la retraite est nécessaire pour soulager les jeunes familles et pour la solidarité entre générations »

Faux : Les grands-parents jouent un rôle central pour les familles avec enfants, rôle que la hausse de l'âge de la retraite met en danger.

Les retraité-e-s fournissent l'équivalent de 8 milliards de francs de frais de garde pour les enfants de moins de 13 ans. Ils suppléent des structures professionnelles insuffisantes et souvent chères. Si ne serait-ce que 10 % de ces 160 millions d'heures sont perdues en raison de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes prévue dans AVS 21, alors il n'y a plus d'économies, mais un report de charges de l'AVS sur les jeunes familles. Pendant la pandémie, soudainement, l'on s'est rendu compte à quel point la contribution – gratuite ! – des grands-parents au fonctionnement de la société est immense.